

# Résultats de la consultation

## Politique 25-012 – Aide médicale – Opiacés

*Période d'autorisation limite de deux semaines suivant une blessure ou un congé de l'hôpital*



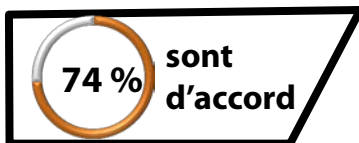
*La dose quotidienne maximale initiale autorisée devrait être de 50 mg équivalents de morphine.*



*La période d'autorisation de deux semaines ne devrait pas s'appliquer aux opiacés prescrits pour traiter les cancers en phase terminale, les néoplasmes et les tumeurs.*



*Approuver le paiement d'opiacés après la période d'autorisation initiale pour un maximum de quatre semaines à la fois, jusqu'à concurrence de 12 semaines.*



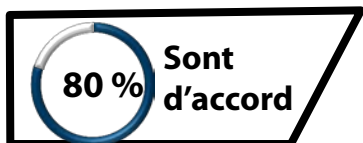
*Après la période d'autorisation initiale de deux semaines, la dose quotidienne maximale devrait être de 90 mg équivalents de morphine.*



*La politique devrait-elle explicitement mettre en garde contre la prescription simultanée d'opiacés et de benzodiazépines?*



*Pour une approbation continue après les 12 premières semaines et après chaque période de 12 semaines par la suite, le patient doit démontrer une amélioration au niveau des fonctions. De plus, d'autres examens sont nécessaires.*



### Qui a répondu au questionnaire?

**Incomplet (6)**



**En français (6)**



**En anglais (40)**

